lafarelesoliviers.com



mantesada

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers | janvier 2017 - N°74

La Fare les Oliviers°

Meilleurs vœux pour 2017!

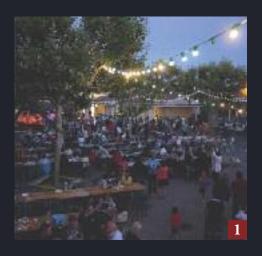
10 TAP:

Nouvelle formule

26 Travaux du centre:

Vaste opération

de renouvellement du centre



















































- 1 13/07/16 : Sardinade
- 2 21/07/16 : Journée d'accueil des pupilles des pompiers
- 3 du 26 au 29 /08/16 : Fête de Sainte Rosalie
- 4 27/08/16 : Cérémonie en hommage à Charles Galland
- 5 27/08/16 : Concert des élèves du stage de flûte et guitare de l'école municipale de musique
- 6 02/09/16 : Goûter de Sainte Rosalie des anciens
- 7 10/09/16 : Forum des associations
- 8 13/09/16 : Signature du contrat de mixité sociale
- 9 17/09/16 : Peintres en liberté
- 10 17/09/16 : Circuit "Mon Patrimoine Farenc"
- 24/09/16 : Séance de dédicace de Pascal Demeure à la bibliothèque municipale Denise Sicard
- 12 25/09/16 : Fête de la Gastronomie Provence
- 25/09/16 : Concours culinaire
 "A la recherche de la spécialité
 farenque"
- 14 08/10/16 : Atelier "automne" à la bibliothèque municipale Denise Sicard
- 15 14/10/16 : Soirée OMC Anthony Kavanagh
- 16 15/10/16: Atelier "création d'une corbeille nature" à la bibliothèque municipale Denise Sicard













































- 17 du 15 au 16/10/16 : Fête de l'Olive et du Vin
- 18 01//11/16 : Commémoration en mémoire des combattants civils et militaires morts en Afrique du Nord
- 19 04//11/16 : Soirée OMC au profit du Téléthon avec "Chez Françoise"
- 20 11//11/16 : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre
- 21 19//11/16 : Atelier "Fleurs de Bach" à la bibliothèque municipale Denise Sicard
- 22 19 et 20/11/16 : Foire aux Santons et Marché de Noël
- 23 25/11/16 : Soirée OMC Têtes de Linettes
- 24 01/12/16 : Cérémonie des médaillés du travail
- 25 02 et 03/12/16 : Téléthon
- 26 03/12/16 : Atelier "couronne de Noël et chemin de table" à la bibliothèque municipale Denise Sicard
- 27 05/12/16 : Journée Nationale en hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord
- 28 06/12/16 : Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
- 29 09/12/16 : Tournée des Chants de Noël du Conseil Départemental - "Noël Créole"
- 30 10/12/16 : Spectacle
 "Quelque chose qui cloche"
 à la bibliothèque municipale Denise Sicard"
- 31 13/12/16 : Fête de Noël du Multi-accueil "Les Péquelets"
- 32 15/12/16 : Concert de Noël des élèves de l'école municipale de musique Pierre Barbizet
- 33 16 et 17/12/16 : Atelier quilling à la bibliothèque municipale Denise Sicard
- 34 17/12/16 : Repas de Noël du CCAS

Sommaire

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers - janvier 2017 - n°74



08	Vivre

CMJ, 2 ans de projets et d'actions	8
TAP - nouvelle formule	10
Veille éducative	12
Un nouveau partenariat avec Handitoit Provence	13
2 soldats morts pour la France honorés lors de la cérémonie du 11 novembre	14
Contrat de mixité sociale	15
Du changement à la police municipale	16





Sortir, bouger, découvrir

Fête de la Gastronomie, une édition réussie	18
Jne master classe avec "les Têtes de Linette"	2
Jne rencontre entre l'art et le patrimoine	2
'âme des livres anciens	2





Village en action

C
Gymnase, un bâtiment durable "sur mesure"24
Travaux : Une vaste opération de renouvellement du centre
Un label pour améliorer la qualité de vie
Une bonne adresse, c'est essentiel! 29





S'informer

Collecte de sapins	30
Fissures dues à la sécheresse	31
Téléthon 2016	31
Année scolaire 2017 - 2018	31
Délibérations des derniers conseils municipaux	32
État civil	34



La Tribune de l'Opposition 35

35

La Mantesada

Journal d'information municipal édité par la Mairie de La Fare-les-Oliviers, place Camille-Pelletan, 13580 La Fare-les-Oliviers - **Directeur de la publication**: Olivier Guirou - Comité de rédaction : Service communication - Photos : Ville de La Fare-les-Oliviers, Fotolia, Artcom - Conception et direction artistique: Artcom - Impression: Imprimerie Masson - Dépôt légal: Juin 2013 - Tirage: 3.700 exemplaires - Janvier 2017 - N°74

Édito

u moment des fêtes de fin d'année, il est de coutume de se souhaiter tout le meilleur pour l'année à venir. Pour cette nouvelle année, je peux, sans aucun doute, espérer le meilleur pour La Fare les Oliviers car 2017 marquera un tournant décisif dans l'histoire du village.

Dès le mois de janvier débuteront les derniers travaux de réaménagement du centre que nous attendons tous avec impatience. Des travaux qui vont y insuffler une nouvelle dynamique et permettre aux farencs de se réapproprier le cœur du village. Des trottoirs élargis et des parvis piétons au profit des circulations douces, des aménagements sécuritaires pour réduire la vitesse des véhicules, la mise en accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite – la liste des améliorations est longue!

Pourquoi les travaux de réaménagement du centre se sont-ils fait attendre ? Parce qu'il était difficile d'envisager des travaux d'une telle ampleur avant la création de la déviation et le reclassement des avenues de Gaulle, Pasteur, Foch et Montricher dans la voirie communale. Ensuite, il a fallu s'attaquer à de vastes chantiers « en sous-sol » de rénovation des réseaux d'eau et de mise en discrétion des réseaux dits « secs » (électricité, téléphone, gaz ...). Ces 2 étapes essentielles achevées, nous pouvons dorénavant réaliser les aménagements en surface qui marqueront la fin de 4 années de chantiers divers et je m'en réjouis!

Vous êtes nombreux à me demander si ces travaux auront une incidence sur la circulation. Il est évident que l'ensemble des habitants sera impacté par les futurs travaux. Même si nous allons procéder par tranches progressives, le centre sera par moments inaccessible aux véhicules. Vous pourrez néanmoins continuer à fréquenter les commerces du centre grâce aux places de stationnement qui resteront accessibles pendant les travaux : le parking Gambetta, l'espace Menasri, l'espace Louis Granon ou encore le parking du nouveau gymnase ... et tous dans un rayon de 300 mètres (moins de 5 minutes à pied).

Pour terminer, je souhaiterais mettre fin aux rumeurs qui circulent au sujet d'un sens unique qui serait mis en place dans le cadre du nouveau plan de circulation. C'est faux! Nous pourrons conserver le double-sens actuel et ainsi éviter de délester la circulation sur des voies secondaires inadaptées à de gros flux de voitures. Les bus continueront également à desservir les arrêts existants, rassurez-vous!

Je profite de cet éditorial pour vous rappeler la date de la cérémonie de présentation des vœux qui aura lieu le vendredi 6 janvier à 18h au centre culturel Jean Bernard. J'espère vous y voir nombreux. En attendant, au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Très Sincèrement

Olivier Guirou

Maire de La Fare-les-Oliviers Vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

"2017 marquera un tournant décisif dans l'histoire du village".









jeunesse |

Conseil Municipal Junior 2 ans de projets et d'actions



ors de leur élection en 2014, les conseillers juniors se sont répartis en trois commissions de travail (Sport/Aménagement ; Loisirs/Citoyenneté ; Culture/Solidarité) qui ont rythmé leurs différentes actions, et leur ont permis ainsi de contribuer, à leur échelle, à l'amélioration de la vie dans notre village.

Très impliqués dans la vie associative du village, les jeunes conseillers répondent présents lors de diverses manifestations comme la fête du sport, le carnaval ou encore la cérémonie de clôture du salon du jumelage organisée par le comité de jumelage. Le CMJ s'associe également au devoir de mémoire aux côtés du conseil municipal, des associations d'anciens combattants et du Souvenir Français lors des différentes cérémonies militaires.

Le travail mené par le CMJ favorise un rapprochement entre les générations, grâce notamment aux différents échanges avec la maison de retraite Saint Jean et la crèche « les Péquelets ». Il les encourage également à être solidaires envers les plus démunis via ses actions réalisées en coopération avec l'antenne de la Croix Rouge de la Fare comme les collectes de jouets pour les fêtes de fin d'année.

Cependant, les conseillers juniors ne jouent pas un simple rôle de représentation. Véritable porte-parole de leur génération, ils sont également à l'origine de nombreux projets ayant vu le jour au cours des 2 dernières années comme, par exemple, la création d'un tournoi de sports au mois de juin ou la « Rando utile » du mois de mai durant laquelle, assistés par les différents centres de loisirs, ils ont ramassé les déchets entre la Maison des Jeunes et les terrains de tennis.

Les conseillers juniors ont par ailleurs planché sur plusieurs projets d'aménagements car ils ont à cœur de contribuer à dessiner le visage de la Fare de demain. En effet, ils ont encore une grande variété de projets en cours : dans le quartier de la Pomme de Pin – agrandissement des trottoirs, création d'un terrain de pétanque et de tables de ping-pong ; aux alentours du skate-park - mise en place d'un coin familial ; dans le centre du village - mise en place d'une piste cyclable ...

D'autres projets restent en suspens comme l'augmentation de la part des produits bios dans les repas de cantine, la création d'une campagne de sensibilisation autour de la pollution, la formation aux gestes de premiers secours ou encore la création d'un site dédié au CMJ.

En effet, le mandat de 2 ans étant relativement court, les conseillers municipaux juniors resteront sur leur faim et manqueront de temps pour finaliser l'ensemble de leurs projets. Ils devront confier les dossiers aux conseillers fraîchement élus au mois de décembre et qui reprendront le flambeau en 2017.

FILM DES VŒUX

Avant de tirer leur révérence et céder leurs 21 sièges à leurs successeurs, le CMJ a participé à la réalisation d'un film qui sera présenté lors de la cérémonie de présentation des vœux à la population le 6 janvier. Un joli projet de fin de mandat pour lequel ils se sont tous mobilisés et dans lequel ils ont mis toute leur énergie et leur enthousiasme.

ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE



Les élections du mois de décembre dans les 2 écoles élémentaires et le collège Louis Leprince Ringuet ont permis d'élire l'équipe de jeunes conseillers qui assureront le prochain mandat 2017-2019. En tout, ce sont 23 élus juniors âgés entre 9 et 14 ans qui seront officiellement nommés lors de la cérémonie d'installation au mois de janvier.

jeunesse |

TAP – nouvelle formule

Après les 2 premières années de fonctionnement, les T.A.P ont changé de formule à la rentrée scolaire 2016. Une nouvelle organisation qui permet de mieux répondre aux attentes des enfants et leurs familles et qui correspond à une démarche globale entreprise par le pôle jeunesse afin d'harmoniser les différents temps périscolaires (soirée, mercredi après-midi, vendredi après-midi). Les T.A.P sont désormais pleinement intégrés dans le fonctionnement des structures d'accueil et constituent un volet complémentaire du projet pédagogique.



a grande nouveauté de cette rentrée est la palette d'activités proposée aux enfants qui ont pu choisir celle qui leur correspond le mieux : cuisine et gastronomie, photo, développement durable, hip-hop ... la liste est alléchante. Ils pratiquent un seul sport ou une seule activité de loisirs toute l'année plutôt que d'alterner comme les années précédentes et « subir » des activités qui ne correspondent pas à leurs envies.

Cette façon de fonctionner permet de gagner en qualité car, le fait que les enfants choisissent et s'engagent sur toute l'année permet de créer un véritable projet autour des différents ateliers : création du spectacle de fin d'année, réalisation de clips vidéos, gestion d'un jardin ... pour n'en citer que certains.

ACTIVITÉS POUR LES -6 ANS

Cuisine et gastronomie / photo et développement durable / grands jeux / éveil corporel et musique / l'art de « a » à « z »

ACTIVITÉS POUR LES +6 ANS

Roller / hip-hop / sport et culture / multisport / culture

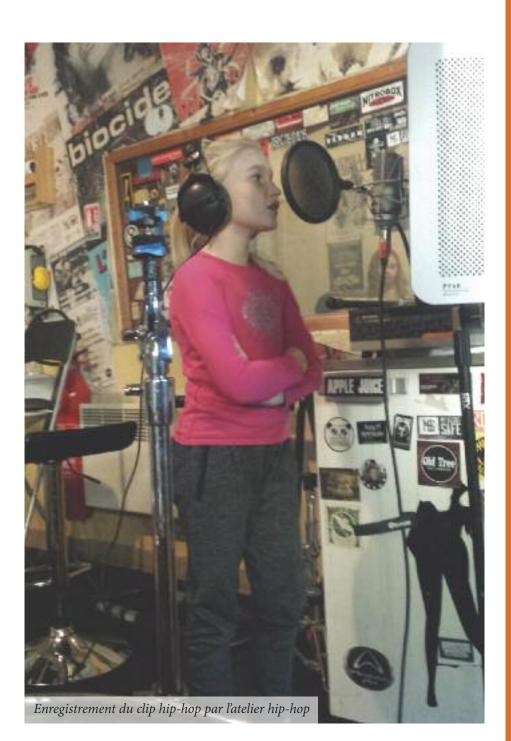






Autre nouveauté depuis la rentrée, les familles qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants à l'année peuvent choisir la formule « accueil libre » et laisser leurs enfants de manière ponctuelle. Cette formule convient particulièrement aux parents qui ont un emploi du temps changeant.

A priori, cette nouvelle formule a tout pour plaire. Les enfants sont ravis et s'investissent avec enthousiasme dans leurs différentes activités. « Après quelques ajustements en début d'année, cette nouvelle formule fonctionne très bien » explique Sébastien Laurent, directeur du pôle jeunesse « les T.A.P ne représentent plus un après-midi isolé dans la semaine scolaire, sans lien avec les autres activités gérées par les structures d'accueil. Ils font partie intégrante de notre projet éducatif ».



Le Pôle Jeunesse soutient les Pompiers de l'Espoir



Au mois de novembre, le pôle jeunesse a organisé une vente de boules de Noël, fabriquées par les enfants et jeunes des différents accueils, au profit de l'association « Les Pompiers de l'Espoir ».

Une très jolie initiative bien dans l'esprit de Noël car il fallait semer le blé se trouvant à l'intérieur de la boule le 4 décembre, jour de la Sainte Barbe, laisser à la place un message d'amour, d'amitié ou d'espoir avant d'aller la déposer sur le sapin de Noël sur la place de la Fontaine le 10 décembre.

À cette occasion, les enfants ont pu remettre un chèque de 2 132 € à l'association « Les Pompiers de l'Espoir ». À la fin de la cérémonie, les participants sont partis avec une des boules accrochées sur le sapin et devaient découvrir le message à l'intérieur la veille de Noël.

jeunesse |

Comment veiller au bien-être des enfants, des adolescents et des familles

Le 8 novembre dernier, différents acteurs éducatifs et sociaux de l'enfance et de l'adolescence étaient réunis lors d'une réunion de veille éducative en Mairie. Il s'agissait en cette fin d'année de faire le point sur la dernière rentrée scolaire et les actions qui seront menées au cours de l'année 2016-2017.



es réunions de veille éducative consistent à mettre en réseau l'ensemble des partenaires intervenant auprès des enfants et des jeunes farencs. L'objectif étant de prévenir le décrochage scolaire des plus jeunes et d'aider ceux qui ont déjà quitté le système scolaire sans qualification à retrouver un projet de recherche d'emploi ou de formation.

Des représentants de La Maison de la Solidarité, la Maison des Adolescents, la Mission Locale, le collège Louis Leprince Ringuet, le CCAS, le Relais Emploi, le Point Accueil Jeunes, le Service Municipal Jeunes, le service Prévention et la Police Municipale se sont réunis pour échanger sur les diverses actions menées sur la commune et les problématiques rencontrées sur le terrain. Ces réunions permettent de mutualiser les expériences et avoir une approche plus globale et concertée.

« La multidisciplinarité, l'acquisition d'une culture partagée, un réseau d'acteurs bienveillants, avec des missions complémentaires, qui se connaissent et travaillent ensemble est la priorité définie par la commune » explique Sandrine Soudet, coordinatrice prévention de la commune.

Le dispositif vise à prendre en compte les différents aspects de la vie des jeunes : la scolarité, l'environnement social et familial, la santé, la pratique des loisirs... il s'agit d'agir sur les origines des souffrances et du mal-être rencontrés.

La réussite scolaire est un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion et, à ce titre, tout doit être mis en œuvre pour organiser une continuité éducative pour les jeunes rencontrant des difficultés. Néanmoins, comme l'a soulevé Madame Pacchini, principale du collège, les résultats scolaires ne suffisent pas à eux seuls. Il faut également veiller au bien-être de l'enfant. « Je veux que les enfants respirent le bien-être au sein du collège » a-t-elle précisé. C'est dans ce but que le collège organise en collaboration avec la Police Municipale des interventions auprès des élèves de 5ème sur le thème du harcèlement scolaire. Un café des parents sur le même thème, organisé par le Pôle Jeunesse de la commune a également eu lieu au mois de décembre à l'école de la Pomme de Pin.

Lorsqu'il s'agit des jeunes de plus de 16 ans, le CCAS, le Relais Emploi, le Point Accueil Jeunes et la Mission Locale unissent leurs efforts pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus en difficulté. logements locatifs sociaux adaptés |

Un nouveau partenariat avec Handitoit Provence

Trouver un logement à louer peut parfois s'avérer compliqué même pour une personne valide. Alors, trouver un logement adapté lorsqu'on souffre d'un handicap relève très souvent du parcours du combattant.



Le projet « les villas carrées », inauguré au mois de novembre, comptait un appartement aménagé pour personnes handicapées

e Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Fare les Oliviers et l'association Handitoit Provence viennent de mettre en place un partenariat dont l'objectif principal est de favoriser le développement de logements adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap souhaitant vivre en toute autonomie à domicile. Pouvoir accéder seul à son logement, circuler de pièce en pièce sans encombre, accéder aux interrupteurs, à ses affaires dans les placards ou encore boire un verre quand on a soif. Des besoins certes très simples, mais qui peuvent paraître insurmontables lorsque son logement n'est pas adapté.

Handitoit Provence est une association qui œuvre aux côtés des bailleurs sociaux depuis 2002 par le biais de conventions partenariales. Ces derniers s'engagent à favoriser le développement d'une offre de logements adaptés dans le neuf et l'existant tout en s'assurant du rapprochement entre l'offre et la demande. Des espaces de vie pensés par et pour des personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent vivre seules ou en famille dans un logement adapté à leurs besoins.

Concrètement, ce nouveau partenariat permettra aux agents du CCAS de faire recenser auprès de Handitoit Provence tous les farencs en demande d'un logement social, touchés également par un handicap. Ensuite, grâce à sa base de données détaillée, l'association intervient directement auprès des bailleurs sociaux, en amont des nouvelles constructions, afin de garantir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements adaptés. Elle fait également office de partenaire conseiller pendant toutes les phases des différents projets, de la conception jusqu'à la livraison du logement. Ce partenariat permettra une prise en compte effective des besoins sur la commune.

Les missions de Handitoit 13

- Favoriser la production de logements adaptés dans le cadre de partenariats
- Conseiller les acteurs de l'habitat pour optimiser les qualités d'usage des logements
- Identifier et analyser la demande sur le département
- Mettre en relation des demandeurs avec les bailleurs partenaires.

Par exemple, dans le projet des « Villas Carrés », inauguré au mois de novembre, a été intégré l'aménagement d'un appartement grâce au travail de Handitoit Provence. Un travail qui permet aux personnes handicapées de se sentir considérées comme des citoyens « à part entière » et non plus « entièrement à part ».

Si vous recherchez un logement social et que vous êtes également en situation de handicap ou perte d'autonomie, vous pouvez vous rapprocher du CCAS de la commune qui vous accompagnera dans votre demande de logement ainsi que les démarches à effectuer auprès de Handitoit Provence.

devoir de mémoire

2 soldats morts pour la France honorés lors de la cérémonie du 11 novembre

Au cours de la Première Guerre Mondiale, plus de 9 millions de militaires y ont laissé leur vie, dont 1,4 million de soldats français. Les monuments aux morts érigés dans toutes les communes françaises témoignent du sacrifice ultime de ces hommes, tombés sur le champ de bataille. Ces monuments permettent de conserver un lieu de recueillement et de souvenir pour ne jamais oublier les enfants morts pour leur Patrie.

epuis le 11 novembre, 2 nouveaux noms figurent sur le cénotaphe du vieux cimetière de La Fare les Oliviers. Grâce au travail de recherches mené par le Souvenir Français, les noms de Marcel Blaise et de Cyprien Dominique ont été gravés dans le marbre aux côtés de leurs frères d'armes. Les nouvelles inscriptions ont été dévoilées par Monsieur le Maire, Monsieur Lombardo, adjoint délégué aux affaires militaires ainsi que le conseil municipal junior lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Marcel Blaise, né le 31 mai 1861 à Tremblois (Ardennes), fils de Jean et Jeanne Blaise, domiciliés à La Fare les Oliviers, était chef de bataillon au 22ème Régiment d'Infanterie Colonial. Il mourut pour la France le 15 octobre 1914 à 18 heures dans l'Aisne à Villers Cauterets. Ses obsèques religieuses

furent célébrées à l'église Saint Sauveur de La Fare les Oliviers le 14 juin 1921. Cyprien Dominique, né le 22 juin 1888 à Vars (Hautes Alpes) dont le dernier domicile connu fut à La Fare les Oliviers était soldat de seconde classe au 157 ème régiment d'infanterie. Il mourut pour la France le 29 mars 1916 à 11 heures dans les Bois d'Avancourt (Meuse) après avoir reçu des éclats d'obus à la tête.

À la fin de la Première Guerre Mondiale, les noms de ces 2 militaires avaient été inscrits sur les mémoriaux des villes où ils sont tombés sur le champ d'honneur. Les recherches du Souvenir Français feront que, désormais, leurs noms seront cités chaque année à La Fare les Oliviers, ravivant ainsi le souvenir de ces soldats dans la mémoire farenque.

Lors de son discours, Monsieur Lombardo a remercié le Souvenir Français pour leur travail. « Au moment où l'on entend des idées qu'on croyait éteintes, il me semble qu'il est bon de rappeler à nos jeunes ce qu'ont vécu nos générations précédentes. Il est important de montrer que les idées sont puissantes et qu'aucune n'est anodine dans ce domaine. Le passé doit nous donner une leçon et l'Humanité doit apprendre de ses expériences passées ».

Fondé il y a plus de 120 ans, le Souvenir Français est une association qui a pour but de maintenir la Mémoire de tous ceux qui se sont sacrifiés pour la nation française et ses valeurs. Elle s'engage aussi à honorer les nombreux soldats qui se battent toujours pour la République. Tout au long de l'année, l'association entretient, rénove et fleurit les sépultures des soldats ayant servi la France. Elle œuvre également pour le maintien et la transmission de l'héritage de mémoire aux générations futures.

"

Le passé doit nous donner une leçon et l'Humanité doit apprendre de ses expériences passées >>



Les noms de Marcel Blaise et Cyprien Dominique ont été dévoilés lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918. logement |

Contrat de Mixité Sociale

Des objectifs plus réalistes en termes de construction de logements locatifs sociaux



a question des logements sociaux est un sujet qui déchaîne souvent les passions. Certains déplorent le manque de logements à loyer modéré, d'autres craignent la construction de logements à l'image des HLM. Force est de constater qu'aujourd'hui, l'offre de logement peine à répondre à la demande avec des loyers souvent prohibitifs qui ne sont pas modulés pour accueillir des ménages aux pouvoirs d'achat différents. Le parc locatif n'est pas à l'image de la société d'aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que la commune a cosigné, au mois de septembre le contrat de mixité sociale en présence d'Olivier Guirou, maire de La Fare les Oliviers, Serge Gouteyron, sous-préfet d'Aix en Provence ainsi qu'Arlette Fructus, vice-présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence, déléguée à l'habitat, au logement et à la politique de la ville. Ce contrat vise à préciser les engagements de la commune pour tenter de répondre aux objectifs fixés par le gouvernement via les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Alur.

C'est en quelque sorte la feuille de route pour les prochaines années. Le contrat établit un partenariat entre la commune, les services de l'État, la Métropole, l'Établissement Public Foncier ainsi que les bailleurs sociaux afin de fixer le nombre de logements sociaux sur les périodes triennales de 2014-2016 et 2017-2019. En effet, sur le plan national, de nombreuses communes peinent à atteindre le quota imposé par l'État et La Fare les Oliviers ne fait pas exception. Chaque année, le déficit en logements sociaux entraîne une pénalité financière pour la commune.

Il semble compliqué pour une petite commune comme La Fare les Oliviers d'atteindre 25% de logements sociaux en 2025 comme l'exige la loi Alur. Malgré les efforts des dernières années, au 1er janvier 2015, le déficit par rapport aux exigences de l'Etat, était de 718 logements. Ainsi, le contrat de mixité sociale permet de définir, en accord avec les services de l'État, des objectifs plus réalistes qui permettront au village de continuer à se développer harmonieusement tout en répondant à la forte demande en logements sociaux. La municipalité s'est engagée à créer 101 logements locatifs sociaux entre 2014 et

2016 et 111 entre 2016 et 2019. Une future modification du Plan Local d'Urbanisme permettra d'augmenter l'obligation de réalisation de logements sociaux pour les promoteurs déposant un permis de construire, passant à 30% pour les opérations de 5 à 10 logements et à 50% pour celles de plus de 10 logements.

Cette hausse démographique ne sera pas sans conséquences sur les infrastructures et les équipements du village. Lors de la signature du contrat, monsieur le sous-préfet a affirmé que l'État octroierait des aides financières aux communes créatrices de logements sociaux pour la construction de nouveaux équipements au travers du Fonds d'Intervention pour les Équipements Locaux.

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux en fonction des revenus des demandeurs. Aujourd'hui, 70% de la population peut prétendre à un logement locatif social. Les plafonds de ressources sont fixés en fonction des critères suivants :

- les financements obtenus par le bailleur lors de la construction ou de la rénovation du logement concerné,
- la localisation du logement souhaité,
- la composition de votre foyer.

Des logements qui profitent aux farencs

Grâce au travail mené par le CCAS et l'adjointe aux affaires sociales et à l'emploi, les logements sont attribués en priorité à des farencs (à plus de 90%)

Pour le grand public, logement locatif social équivaut à situation de grande précarité. C'est pourtant une vision erronée de la réalité.

sécurité |

Du changement à la police municipale

En cette fin d'année, l'effectif de la police municipale est en pleine évolution. Elle sera notamment marquée par le départ à la retraite de Michel Bouré, brigadier-chef principal de la Police Municipale depuis 2012.



De gauche à droite : William Gautier, brigadier-chef principal ; Guy Magade, chef de le Police Municipale ; Michel Bourré, brigadier-c<mark>hef pri</mark>ncipal

ichel a débuté sa carrière de policier municipal en Rhône Alpes. Il est arrivé à Rognac en 2007 où il a eu l'occasion de travailler à plusieurs reprises avec le chef de la Police Municipale Guy Magade, alors adjudant à la Gendarmerie sur la même commune. C'est alors sans hésiter que Michel a accepté de rejoindre la Police Municipale de la Fare les Oliviers en 2012 à la demande de son ami.

Michel ne manque pas de projets pour la retraite. Rompu aux techniques d'intervention et instructeur de Self Pro Krav, il gère actuellement 3 clubs dont il a la charge (La Fare les Oliviers, Sénas, Vallon Pont de l'Arc). Il pourra ainsi s'y consacrer pleinement ainsi qu'à la protection privée. Il compte également revenir régulièrement sur La Fare les Oliviers en tant qu'instructeur de Gestes Techniques de Protection et d'Intervention pour les agents de la Police Municipale.

En parallèle, une nouvelle recrue a rejoint les rangs de la Police Municipale au mois d'août. William Gautier a effectué 16 années de carrière en tant que Gendarme : 6 ans à la Garde Républicaine et 7 ans au Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de Meaux avant d'arriver dans le sud de la France à la brigade de Berre en 2013.



a formation au maniement d'armes des policiers municipaux s'est largement professionnalisée depuis 2007. À La Fare les Oliviers, la municipalité prend la formation de ses agents très au sérieux, considérant qu'un entraînement régulier aux gestes d'intervention permet d'améliorer les performances sur le terrain et de maintenir à niveau les acquis. C'est pour cette raison que le nombre de séances d'entraînement va au-delà du minimum exigé par le code de la sécurité intérieure.

En effet, les policiers municipaux suivent plusieurs séances de tir par an,

encadrés par Christophe Serret, Moniteur en Maniement d'Armes. Elles se déroulent au Club de Tir du Castellas avec lequel la commune a signé une convention afin de bénéficier des infrastructures de ce club qui accueille d'autres formations des services de Police et de Gendarmerie ainsi que de nombreuses compétitions sportives de haut niveau.

Lors de chaque session, le moniteur prépare un programme pour que les policiers puissent s'entraîner en situation réelle. À l'issue de la séance, une attestation de suivi est délivrée aux agents par le Centre National de la

Fonction Publique Territoriale.

Afin de compléter le dispositif d'armement des agents, les agents de la PM sont équipés de Bâtons de Défense Télescopiques (BDT) depuis le mois de mai. Utilisés comme alternative à l'arme à

feu, cet accessoire dissuasif permet aux agents de se défendre contre un éventuel agresseur et surtout d'immobiliser efficacement les personnes lors d'une intervention sur le terrain.

La formation initiale a été dispensée par Michel Bouré, policier municipal et instructeur SPK affilié au ministère de la jeunesse et des sports. D'autres formations seront programmées afin d'étudier de façon approfondie les techniques d'utilisation de cette arme qui permet d'apporter une réponse proportionnée aux situations rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions.

Un décret du 28 novembre 2016 relatif aux conditions d'armement des agents de police municipale vient faire évoluer la gamme d'armement et prévoit notamment une formation obligatoire pour certaines armes de catégorie D (matraques et tonfas), formation qui, depuis juillet 2016 et à la demande du responsable de la Police Municipale, est déjà mise en place sur notre commune.





une édition réussie

La première édition de la Fête de la Gastronomie à La Fare les Oliviers s'est déroulée au mois de septembre. Cette fête, organisée par l'Office Municipale de la Culture et la municipalité, en collaboration avec Bouches-du-Rhône tourisme a été plébiscitée par le public. À cette occasion, le site de Sainte Rosalie s'est transformé en marché en plein air, agrémenté de divers stands de démonstration avant l'entrée en scène en fin d'après-midi des candidats et du jury du concours « A la recherche de la Spécialité Farenque ».

ès le matin, une quinzaine de producteurs locaux s'est installée sur le site de Sainte Rosalie, proposant un joli choix gourmand des produits du terroir qu'ils cultivent tout au long de l'année. En parallèle, certains producteurs ont proposé des ateliers gratuits pour petits et grands, leur faisant découvrir les richesses locales du terroir.

En fin de matinée, la démonstration culinaire d'Arnaud Schumacher chef du restaurant « Le Royal Provence » a réveillé les papilles du public, attiré par les odeurs savoureuses de son stand. À partir de produits offerts gracieusement par les producteurs présents sur le marché, il a concocté de petites bouchées délicieuses, permettant de découvrir le « bon goût » provençal et de les mettre en appétit avant le grand pique-nique à partager.

La participation de Jérémy Campagne et des élèves de l'école municipale de musique a permis aux personnes restées pique-niquer sur place de manger en musique à l'ombre des pins.

En fin d'après-midi de nombreux curieux se sont rassemblés pour assister au concours culinaire « À la recherche de la Spécialité Farenque ». Un jury prestigieux s'est réuni afin de départager les candidats : Coline Faulquier, finaliste de Top Chef 2016 et chef du restaurant « La Pergola » à Marseille, marraine et jurée d'honneur du concours ; Dan Bessoudo, chef étoilé du restaurant « la Table de Ventabren » ; Sébastien Maillet, artisan traiteur de « l'Authentique Traiteur »; Michel Belli, responsable de la cuisine centrale de la commune ; Olivier Guirou, maire de la commune ; Myriam Seiler, adjointe déléguée à la culture, au tourisme et à la communication; Annie Cuilleiries-Michel, présidente de l'OMC.



Ce concours, placé sous le signe de la gourmandise et des traditions farenques a rassemblé 12 candidats. C'est Coline Martin qui a remporté le premier prix avec sa « Rosaline », une mousse à l'amande, cœur de confiture d'olive noire, sur un biscuit à l'huile d'olive. Néanmoins, les organisateurs vous donnent rendez-vous l'année prochaine car ce plat sucré n'a pas obtenu suffisamment de points pour devenir « la spécialité farenque! »

Un grand merci aux producteurs et sponsors :

Le Panier Farenc, Les Halles 113, du Goût dans mon Panier, les Jardins d'Alexis, 13' Or Rouge, Les 2 Rives, le Champ du Coq, le moulin à huile, la Ferme Authentique, Pierre Bono, CFP Cuisines Professionnelles





Zoom sur Coline MARTIN

Cette jeune farenque âgée de seulement 20 ans, étudiante en italien et passionnée de cuisine, a attiré toute l'attention du jury. Ce sont ses parents qui l'ont poussée à participer et la recette de « La Rosaline » a été trouvée pendant une séance de brainstorming familiale!

Après beaucoup de recherches et de tentatives, Coline a trouvé la bonne formule qui a remporté le premier prix du concours. Encouragée par ce premier prix et par les échanges qu'elle a pu avoir avec les chefs du jury, elle est déjà en train de travailler sur une recette pour la prochaine édition du concours culinaire.

culture |

Une master class

avec "les Têtes de Linettes"

Partage, complicité et bonne humeur

Au mois de novembre, l'école municipale des arts, de la danse et de la musique a proposé, en partenariat avec l'Office Municipal de la Culture (OMC), un stage vocal avec « Les Têtes de Linettes », un trio de chanteuses pétillantes et clownesques qui vous contaminent avec leur bonne humeur communicative et légère. Lauréates du prix Ricard SA Live Music, les chanteuses se sont prêtées avec plaisir au projet avec la générosité qui les caractérise.



'idée est née d'une réflexion menée par l'OMC et l'École Municipale de Danse et de Musique sur la mise en place de partenariats autour de certains projets culturels. L'intérêt étant surtout de faire participer des élèves à des stages techniques et concerts avec des artistes professionnels. C'est l'OMC qui a provoqué la rencontre avec Fanette, Floriane et Julie, ce trio surprenant et agréablement décalé, programmé dans la saison culturelle 2016-2017.

Ainsi 22 personnes ont pu participer à une Master Class le 19 novembre, une grande première également pour « Les Têtes de Linettes ». « C'est quelque chose qu'on voulait faire depuis longtemps » explique Flo « c'était l'occasion de co-animer à 3 et ça c'était un réel plaisir. C'est aussi la première fois qu'on le fait avec une représentation à la fin ». En





effet, le 25 novembre, les élèves sont montés sur scène en première partie du spectacle programmé par l'OMC. Le temps de 2 chansons, ils ont partagé un beau moment de complicité avec les chanteuses. « Ce qu'on partage dans la master class, c'est la continuité de ce qu'on vit entre nous » raconte Flo « des moments de connexion, de respiration, d'accordage, de rigolade ... ».

Ce groupe d'élèves était composé d'enfants, d'adultes, certains ayant déjà suivi des cours alors que d'autres étaient débutants. De ce groupe hétéroclite s'est formé un chœur en parfaite symbiose dont le plaisir de chanter se lisait sur les visages. Ce stage leur a permis d'accéder au chant d'une autre manière, loin du carcan académique. Une méthode basée sur le partage et la sincérité. « Le plaisir de chanter, c'est le plaisir d'offrir une histoire, une intention » précise Flo.

Certains musiciens de l'école municipale de musique ont également travaillé sur ce projet aux côtés de Jérémy Campagne, directeur de l'école municipale des arts, de la danse et de la musique et Pascal Mari, professeur de batterie. Ils ont eu le privilège de se produire sur scène en première partie avant de faire place aux « Têtes de Linettes » qui ont touché le public avec un spectacle drôle et rempli d'émotions.

Une expérience réussie pour l'ensemble des participants, que l'école des arts, de danse et de musique espère renouveler à l'avenir avec d'autres artistes tant dans le domaine musical que celui de la danse.



L'univers des Linettes

Entre rire et larmes, entre poésie et délire, entre rap, bossa, valse, yaourt... anglais et surtout français, les Têtes de Linettes se dévoilent, se soutiennent et se taquinent au fil de leurs chansons. Autant de compositions originales, mises en scène de manière humoristique, généreuse et souvent décalée par ces 3 auteurs-compositeurs. Les Linettes explorent avec sincérité leurs émotions de femmes, de mères, filles, sœurs et amantes... tous ces bouts d'intimité qu'elles mettent à nu devant leurs paravents.

FLORIANE DENARIE : chant, piano, trombone - JULIE BUTTOLO: chant, clarinette, percussion - FANETTE BONNET : chant, guitare, triangle & instruments insolites

patrimoine

Une rencontre entre l'art et le patrimoine du village



Le 17 septembre dernier, la municipalité et l'Office Municipal de la Culture ont proposé une journée entièrement dédiée à la rencontre entre l'art et le patrimoine local. Un événement culturel qui avait pour objectif de favoriser la création artistique tout en faisant découvrir ou redécouvrir le patrimoine historique et naturel du village.

n début de journée, des artistes amateurs se sont donné rendez-vous au pôle culturel, point de départ de la deuxième édition du concours « Peintres en Liberté ». Équipés d'un chevalet et des toiles offertes par le magasin « Art Plus Cadre », les concurrents se sont éparpillés dans le village avec pour mission de mettre en valeur différents lieux tout en respectant le thème de cette année « La Fare les Oliviers - Ombres et Lumières ». Certains ont choisi un paysage, d'autres un coin de rue ou un bâtiment historique. Seule consigne, être de retour pour déposer leurs œuvres avant 16h30!



Pour cette deuxième édition, le Service Municipal Jeunes s'est associé au projet et 11 jeunes farencs ont pu participer au concours durant le temps périscolaire. Ils ont peint leurs œuvres sur 2 demijournées afin de peindre dans les mêmes conditions que les autres concurrents. Ils se sont enthousiasmés pour ce projet, appréciant notamment le plaisir de peindre en plein air!

En parallèle au concours de peinture s'est déroulée la première édition de « Mon Patrimoine Farenc ». Au cours de cette visite guidée à pied, les promeneurs ont pu visiter les principaux sites du patrimoine local sur un circuit de 4,5 kilomètres. Des dégustations ont été proposées à la cave vinicole « Les Vignerons du Castellas » et le moulin à huile qui ont fait goûter quelques richesses du terroir aux promeneurs, bien contents de ces petites haltes gustatives.

Les participants ont également eu le privilège de visiter les jardins ainsi que l'intérieur du Pavillon de Forbin, classé monument historique. Un après-midi agréable et ensoleillé que les participants ont beaucoup apprécié avant de retrouver les peintres au pôle culturel en début de soirée pour l'annonce des résultats du concours.



Résultats du concours de peinture

Catégorie adulte acrylique et autres techniques : Vincent ROQUETA

Catégorie adulte pastel et aquarelle : Pascale BONJEAN et Anne LUSCHER

Catégorie enfant 6-18 ans : Maureen SCHWALB

Catégorie enfant 6-18 ans (SMJ) : Léna LECOURT

Thème du concours pour 2017 : "Escapade florale autour du patrimoine farenc" culture |

L'âme des livres anciens,

Culture et Patrimoine

Dans le cadre de l'EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) les élèves du collège Louis Leprince Ringuet retrouvent les chemins du livre et du patrimoine national, local et familial par une voie originale et noble.

ette année en effet, quatre classes de 4ème et de 3ème ont répondu avec enthousiasme aux suggestions de leur professeur de français Monsieur Mougeolle, accompagné des professeurs d'histoire Monsieur Gouven et Monsieur Frizet, et ont entrepris de préparer une impressionnante exposition de livres anciens, ouverte au public qui se déroulera au centre culturel Jean Bernard pendant plusieurs jours.

Après une recherche de plusieurs mois et selon des critères sélectifs, plus d'un millier de livres datant de 1570 à 1945 devraient se trouver réunis par les élèves et « mis en scène » en une vingtaine de stands et petits salons dans la grande salle du centre culturel Jean Bernard, décorée et meublée par leurs soins pour l'occasion.

De nombreux thèmes seront abordés, chacun faisant l'objet d'une mini exposition thématique associant livres, meubles et objets d'époque : Histoire de France, les grandes guerres, voyages et découvertes, l'École de 1910, l'Enfance, Techniques et Technologies, l'évolution du Livre, les grands Héros, la vieille Provence... etc.

Un atelier de reliure viendra se joindre à cette manifestation, destinée à émouvoir aussi bien le regard des jeunes enfants que celui des bibliophiles avertis.

Voici donc nos élèves enthousiasmés par un projet qui les responsabilise, retrouvant les chemins de l'imaginaire, de l'émerveillement et de la culture devant le livre, l'art et la beauté, et leur patrimoine.

Nul doute que vous serez nombreux à venir admirer le fruit de leur travail et à rêver devant l'âme retrouvée de plus de 1200 ouvrages.

Vernissage (sur invitation) : Mardi 14 mars à 17H30

Exposition ouverte au public:

Mardi 14 mars : 8H00/17H00 Mercredi 15 mars : 8H00/12H00 Jeudi 16 mars, vendredi 17 mars :

8H00/17H00

Samedi 18 mars: 8H00/11H00





Un bâtiment durable "sur mesure"

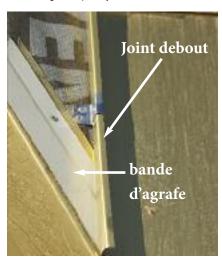
La structure du nouveau gymnase affiche une identité architecturale très marquée. Le parti pris architectural repose sur un schéma urbain moderne permettant la mutualisation des espaces, un chauffage économique, des apports gratuits en éclairage naturel. Sa forme moderne en « pépite » est obtenue par une impressionnante charpente en bois, doublée d'une peau extérieure, un bardage en tekku gold, composé de cuivre et aluminium.

La pose du bardage est une phase très importante de ce chantier très technique et doit se conformer à 2 exigences: le respect de la forme architecturale, mais également des obligations en termes de résistance mécanique et d'étanchéité du bâtiment. L'impressionnante enveloppe est formée de 2000m² de TECU® Gold, prédécoupés en atelier avant d'être livrés sur le chantier. Le bâtiment coupé en plusieurs plans avec différentes inclinaisons aura nécessité une pose « sur mesure » par des ouvriers spécialisés.

Boris Garrot, conducteur de travaux de la société Dautremer, nous explique les différentes étapes de la mise en œuvre du bardage

Comment se passe cette phase si importante du chantier?

La pose de la vêture en TECU® Gold se passe relativement bien, hormis le fait que le vent nous complique la tâche. C'est le seul problème que l'on rencontre pour mettre en œuvre ce bardage métallique façon "joint debout".



Pouvez-vous résumer les différentes étapes de la pose ?

Le démarrage de la vêture commence toujours par un relevé sur place pour vérifier les cotes théoriques que nous avons initialement prévues lorsqu'on a réalisé la maquette 3D du gymnase. Ensuite, l'atelier peut démarrer l'étape de fabrication du TECU* Gold qui se

- le façonnage des bobines de manière à créer les profilés à joint debout
- la découpe des bacs à la mesure nécessaire
- la réalisation du pli de départ

déroule en 3 phases :

Ils sont ensuite tracés sur l'ensemble du bâtiment pour avoir un calepinage de toute la façade. Cette façon de procéder permet de les mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

Après, on passe à l'étape de pose. Le départ en pied de façade commence toujours par un larmier qui permet de venir accrocher le bac sur la façade. Les jonctions intermédiaires sont fixées par une bande d'agrafe sur la plage du bac afin que l'ensemble soit recouvert par les bacs supérieurs.

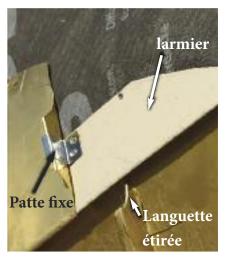
Sur une pose en bardage façade en plan vertical tel que sur le gymnase, nous avons un joint debout simple sertissage qui nécessite une fixation par des pattes fixes sur le pli qui est recouvert par le bac suivant. La réglementation exige que les pattes soient espacées au maximum de 33 cm. Sur ce gymnase, elles sont plus rapprochées.



Ce n'est qu'une fois les pattes mises en place et le sertissage réalisé que la bande d'agrafe est fixée en tête du bac pour recevoir ensuite une couvertine de finition.

Lorsque nous travaillons sur des éléments à joint debout sur des facettes triangulaires, nous utilisons à la fois la méthode de pose en bardage et celle de la couverture qui consiste à fermer les joints en tête et en pied quand cela est nécessaire en effectuant une languette étirée.

Ce mode de pose nécessite de repartir avec un larmier de départ à chaque facette et une mise en œuvre qui demande 4 fois plus de temps que sur un plan carré.



Qui est chargé de la découpe des plaques? Le façonnage des éléments à joint debout est réalisé par la société Soluzinc ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre telles que les larmiers de départ, les couvertines, les chaîneaux, bandes d'agrafes etc...

Et la pose?

La pose est réalisée par les couvreurs zingueurs de l'entreprise Dautremer

Comment être sûr que les plaques pourront résister aux caprices de la Météo?

Le cuivre possède des propriétés remarquables extrêmement nombreuses. Celles-ci ne sont pas forcément exigées par l'utilisateur systématiquement en même temps. La grande majorité des applications du cuivre se réfère à l'une des 2 propriétés dominantes : sa conductibilité électrique et thermique d'une part et sa résistance à la corrosion d'autre part. Mais à ces deux propriétés de base, il faut souvent ajouter des propriétés de résistance mécanique, d'aptitude à la mise en œuvre ou à l'usinage, que le cuivre possède insuffisamment. On fait appel alors aux alliages de cuivre et en l'occurrence le mélange cuivre / aluminium.



Le mélange cuivre / aluminium du TECU® Gold, ne va-t-il pas s'oxyder au fil du temps? L'or n'est pas tenu de toujours briller. Le TECU® Gold, nouvel alliage de cuivre et d'aluminium, est destiné à l'habillage des façades. Il devient mat peu de temps après la pose et acquiert une surface chaleureusement dorée, qui rappelle sans équivoque le métal précieux. Les façades revêtues de TECU® Gold véhiculent un message clair, agréable et unique en son genre. Pour que ce message demeure, cette surface ne connaîtra plus d'évolution. Les changements de couleur dus à l'oxydation ne sont pratiquement pas perceptibles sur les façades en TECU® Gold.

travaux

Une vaste opération de renouvellement du centre

Les derniers travaux de réfection des réseaux ayant eu lieu en fin d'année et qui continueront jusqu'au printemps 2017 marqueront la fin de travaux de préparation du réaménagement du centre.

epuis 2012, de nombreux chantiers se sont déroulés dans le centre du village. Réalisés sur la voie publique, ils ont inévitablement un impact non-négligeable sur la circulation. La superposition des chantiers suscite parfois l'irritation des habitants. C'est néanmoins une étape incontournable avant d'entamer les travaux en surface qui vont démarrer au premier trimestre 2017.

Ce sont l'ensemble des réseaux humides (assainissement, eau potable, eaux pluviales) et des réseaux secs (téléphone, électricité, gaz ...) qu'il a fallu rénover depuis les Jardins de Saint Marc jusqu'à la cave coopérative. Certains réseaux n'avaient pas été rénovés depuis 50 ans! L'ampleur des travaux à réaliser, le nombre de réseaux à remettre aux normes et le choix de procéder par tranches afin d'impacter le moins possible la vie du centre du village, expliquent la durée de ces travaux de préparation.



RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE – UN VASTE CHANTIER

C'est à partir du printemps que les travaux de transformation du centre débuteront. La durée du chantier est estimée à environ 18 mois, les travaux étant organisés par secteur. Le centre restera accessible à pied depuis les parkings. Une année difficile mais nécessaire pour permettre au village d'aller de l'avant. Après avoir subi pendant de longues années la circulation de poids lourds, il était grand temps d'améliorer la qualité

Rappel des principaux parkings du centre pour accéder aux commerces

Parking Gambetta: 80 places

Espace Menasri: 21 places

Espace Louis Granon: 23 places

Parking nouveau gymnase: 80 places





de vie au cœur du village et lui redonner sa véritable fonction de centre-ville. Pour les farencs qui y vivent mais aussi pour tous ceux qui souhaitent profiter des commerces de proximité en toute quiétude.

C'est un projet ambitieux mais qui va permettre au village de s'adapter aux besoins des prochaines décennies et retrouver une attractivité qui redynamisera cet espace commun à tous. L'agrandissement tant attendu des trottoirs notamment, apportera une circulation piétonne plus sûre et plus agréable, pour l'ensemble des utilisateurs : familles, personnes âgées, personnes à mobilité réduite

AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES

Sur toute la traversée du village, de nombreux aménagements sécuritaires seront mis en place afin de réduire la vitesse des véhicules et garantir la sécurité des piétons. Il sera notamment créé des parvis pavés devant l'église Saint Sauveur, le carrefour du centre et l'école Paul Doumer. Des parvis certes destinés à embellir le centre du village, mais également à sécuriser les piétons. L'élargissement des trottoirs (avec un minimum de 1m40), la réduction de la voie et la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h permettra de faciliter les déplacements en mode doux. Le double-sens de circulation sera maintenu, évitant ainsi de délester la circulation sur d'autres voies.

D'autres aménagements seront également créés :

- 2 feux asservis à la vitesse (un radar pédagogique suivi d'un feu rouge en cas d'excès de vitesse)
- 2 rétrécissements de voie sur l'avenue du Général de Gaulle avec priorité de passage
- Le maintien des ralentisseurs sur les avenues Montricher, Foch, Pasteur et de Gaulle

Brèves de travaux

NETTOYAGE EN COLLINE

Les terrains à l'ouest du club de tennis touchés par l'incendie du 3 juillet dernier ont été débroussaillés et nettoyés par le service des espaces verts au mois de novembre. Les pins ayant péri dans l'incendie ont été coupés puis broyés. Ces travaux de réhabilitation permettront à cet espace naturel de se régénérer et retrouver un équilibre

QUARTIER DES BONS ENFANTS

La placette située sur le Chemin des Bons Enfants a fait l'objet de travaux d'aménagement au mois d'octobre. Il s'agissait de mettre en valeur ce lieu qui avait perdu de son lustre et qui abrite une croix de mission datée de 1865. Elle y a été transférée depuis le carrefour des Guigues sur la D113 lors de l'aménagement du carrefour des Quatre Chemins. Ces aménagements permettront de garder propre ce lieu qui fait partie du patrimoine historique du village.



CHEMIN DES EMERIES

Les travaux de réfection du Chemin des Emeries sur le tronçon entre le rondpoint de Coggiola et la montée du Petit Mas se sont achevés au mois d'octobre par la réalisation des derniers trottoirs. Ont également été intégrés dans le projet, des massifs qui seront fleuris au cours de l'année prochaine par les services municipaux.





villes et villages fleuris |

Un label pour améliorer la qualité de vie



Dans la continuité des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 pour améliorer le cadre de vie ainsi que la mise en place d'une gestion raisonnée des espaces verts, la commune souhaite s'engager dans la démarche de labellisation « Villes et villages fleuris ».

u cours des prochains mois, certains espaces feront l'objet de nouveaux aménagements et de nouvelles plantations. Le service des espaces verts a déjà commencé ses investigations en termes de stratégie d'amélioration du renouvellement, de la créativité et de l'harmonie de végétalisation et de réalisations florales. L'objectif de la municipalité est de présenter le village au concours après l'aménagement du centre-ville en 2017.



Première réunion de travail avec le comité départemental des villes et villages fleuris

Pourquoi s'engager dans cette démarche?

Ce label est devenu en quelque sorte un baromètre de la qualité de vie car il permet de valoriser les communes qui tentent de créer un environnement favorable à l'accueil et au bien-être de ses habitants et des touristes. Après 50 ans d'existence, un tiers des communes françaises présentent leurs réalisations aux jurys du label. Le concours évalue leur engagement dans la création et préservation d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

Outre l'amélioration du cadre de vie, ce label valorise les projets permettant d'agir en faveur de l'environnement.

À La Fare les Oliviers, la mise en place d'une gestion raisonnée des espaces verts a permis de privilégier la plantation d'espèces méditerranéennes, tout en veillant à une consommation raisonnée des ressources en eau et une diminution effective de l'utilisation des pesticides. Il s'agit aussi de préserver l'identité du village avec ses vignes et ses oliviers.

Ce label permet de développer le lien social et récompense notamment les actions d'insertion par la pratique du jardinage et la création de lieux de convivialité et de partage. Les « Jardins d'Alexis » (Agriculture Locale contre l'Exclusion et pour l'Insertion Socio-professionnelle), créés en 2012 en sont un bel exemple.

En tant qu'habitant, est-ce que je peux adhérer à la démarche ?

Évidemment! L'amélioration du cadre de vie est l'affaire de tous. Par le biais du concours il s'agit de sensibiliser les habitants qui peuvent également contribuer à l'embellissement de leur commune. En parallèle au concours « Villes et villages fleuris », réservés aux espaces communaux, les habitants

pourront s'inscrire au concours départemental « Villas fleuries » dès le printemps 2017. Les jardins visibles de la rue peuvent être concernés ainsi que les balcons, terrasses, fenêtres, murs, lotissements, immeubles ou rues. Ainsi, les Farencs auront l'opportunité d'entrer dans la démarche de labellisation de la commune.

Les espaces qui seront présentés :

- Les entrées du village
- Groupe Scolaire de la Pomme de Pin (toit végétal et abords de l'école)
- Les Jardins d'Alexis
- Le jardin de la Maison de Retraite Saint Jean
- L'aire de battage
- La place de la fontaine
- L'espace de la Sigoise
- Le chemin des Emeries
- Le nouveau cimetière paysagé
- L'hôtel de ville
- Le verger communal
- Le nouveau gymnase
- Le chemin piétonnier / cycliste du Chemin de Favier à la Pomme de Pin
- Le parking Gambetta

D'autres sites en cours de réalisation seront rajoutés

urbanisme |

Une bonne adresse, c'est essentiel!

Un chemin sans nom, une maison sans numéro, parfois, nos adresses manquent de précision et nous empêchent de bénéficier de nombreux services dans les meilleures conditions. La commune a récemment signé une convention avec La Poste afin de mettre fin aux problèmes de localisation rencontrés par certains habitants. Toutes les voies de la commune vont être nommées et les habitations numérotées afin de créer des adresses plus précises dans certains quartiers.

n colis qui n'arrive pas jusqu'à votre domicile, les services d'urgence qui tardent à arriver. Ce sont autant de problèmes générés par un mauvais adressage. Depuis 1 an et demi, la commune travaille avec les services de la Poste pour améliorer non seulement la distribution du courrier mais aussi la sécurité des biens et des personnes car, aujourd'hui, avoir une bonne adresse ne se limite pas à la distribution du courrier.

La société évolue et de plus en plus de services ont recours à la géolocalisation. Il est donc vital d'avoir une adresse complète, facilement géo-localisable. « Le temps du facteur qui connaissait toutes les familles du village est révolu. Aujourd'hui, le village s'est agrandi, de plus en plus de personnes commandent par internet et font appel à des prestataires extérieurs qui utilisent la géolocalisation. Les services d'urgence perdent souvent de précieuses minutes pour trouver le lieu où on les attend. Il s'agit d'ordonner la dénomination des voies » explique Patrice Mariniello, directeur du service urbanisme de la commune. « Depuis un an et demi, toutes les nou-

velles adresses créées sur la commune se conforment au nouveau système d'adressage, de type métrique ».

Après un premier diagnostic réalisé par la Poste, certains quartiers situés à l'ouest de la commune seront concernés par une première remise aux normes des adresses. Les habitants concernés seront contactés directement par la commune qui les accompagnera dans les différentes démarches à effectuer. Les services de la Poste effectueront une mise à jour auprès des partenaires institutionnels (cadastre, d'impôts fonciers) et des services compétents (IGN, GPS ...). La commune se chargera également de la mise en place de la nouvelle signalétique.

Au cours des prochains mois, le dispositif sera étendu à l'ensemble du village pour que toutes les habitations puissent disposer d'une adresse précise et facilement géo-localisable.



Une adresse précise permet :

- Une bonne qualité de distribution du courrier et livraison de colis
- Une meilleure rapidité d'intervention des services d'urgence
- D'avoir accès au très haut débit prévu en 2018





Collecte de sapins

Cette année, 5 points de collecte seront mis en place sur la commune par les services techniques pour que vous puissiez déposer vos sapins qui seront ensuite broyés au centre technique municipal avant d'être utilisés comme compost en colline.

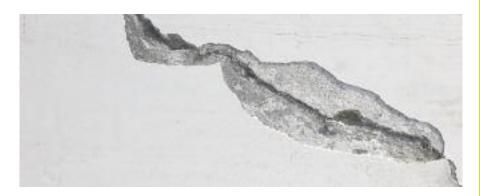
Points de collecte: En face du centre culturel Jean BERNARD, sur le parking de la coopérative vinicole, sur le parking de l'école de la Pomme de Pin, à côté du point de recyclage rue du Souvenir Français, quartier des Guigues – à la sortie du rond-point de la D113.

Ces points sont destinés uniquement à la collecte de sapins naturels. Merci de ne pas y déposer d'autres déchets (décorations de Noël, cartons, sacs à sapin...)

mairie |

Fissures dues à la sécheresse

De nombreux administrés nous font part de fissures qui sont apparues sur leurs constructions cet été, provoquées par la sécheresse des derniers mois.



La commune a donc saisi les services de l'État afin de demander la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Si de telles fissures sont apparues sur vos constructions au cours des mois de juin, juillet, août et septembre de cette année, nous vous invitons à adresser un courrier à Monsieur le Maire afin de préciser l'étendue des dégâts. Nous vous conseillons également de faire une déclaration de sinistre auprès de votre compagnie d'assurance.

Si un arrêté interministériel est pris, les personnes ayant contacté la commune seront informées.

Pour plus de renseignements : 04 90 45 50 34

mairie |

Année scolaire 2017 -2018



Les pré-inscriptions scolaires des enfants nés en 2014 auront lieu en Mairie Centrale – Service Éducation – $2^{\text{ème}}$ étage

les mardi - jeudi de 9 h et 12 h

du jeudi 5 janvier au mardi 7 février 2017

Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En dehors de cette période et/ou pour tout renseignement, contacter le service Éducation au 04 90 45 46 16.

Prochaines échéances électorales

Présidentielles:

les dimanches 23 avril et 7 mai 2017

Législatives :

les dimanches 11 et 18 juin 2017

Suite à la refonte du fichier électoral, toutes les personnes inscrites sur les listes électorales recevront leur carte à la fin du mois de mars 2017.



Si vous êtes absents ou dans l'impossibilité de voter, vous pouvez faire établir une procuration auprès de la Gendarmerie de Velaux muni de votre carte d'identité et de l'État civil de la personne à qui vous donnez procuration.

Téléthon 2016



Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour le Téléthon 2016.

Grâce à votre générosité, le montant des dons s'élève à 15 489€

Délibérations des derniers conseils municipaux

Décision modificative n° 3 du budget primitif 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les derniers réajustements budgétaires de l'année.

Adopté à la majorité.

Garanties accordées par la commune à la société Logement et gestion immobilière pour la région méditerranée « LOGIREM » pour l'opération « Domaine des Jasmins » pour le prêt relatif au financement de 2 logements locatifs sociaux

Monsieur le Maire propose de garantir un emprunt pour la production de 2 logements PLS par la société LOGIREM au domaine des Jasmins.

Cette opération comporte 6 logements sociaux, les emprunts concernant 4 autres LLS de type PLUS et PLAI doivent d'abord recevoir la garantie de la Métropole et seront proposés pour une garantie de la commune à hauteur de 45% en début d'année prochaine.

Adopté à la majorité.

Admission en non-valeur des titres de

Monsieur le Maire propose de sortir de la comptabilité des recettes irrécouvrables pour insolvabilité des redevables.

Sur la liste proposée par le comptable public, nous avons retenu 1 471,93 € correspondant à des sommes dues par des administrés insolvables.

Adopté à l'unanimité.

Règlements des écoles municipales de danse, de musique et des activités artis-

Cette modification intègre la mise en place du portail famille et du paiement dématérialisé des factures.

Monsieur le Maire propose également de compléter le règlement par les modalités de participation des élèves aux diverses prestations scéniques qui sont proposées tout au long de l'année.

Adopté à la majorité.

Tarifs de l'École Municipale de Danse, de Musique et des Activités Artistiques Monsieur le Maire expose à l'assemblée

que l'enseignement de la musique intègre cette année des ensembles instrumentaux et notamment une fanfare. Il s'agit de prévoir une tarification pour cette nouvelle activité.

Par ailleurs, le règlement précise que l'inscription s'effectue pour une année, même si le paiement est échelonné en 3 fois. Donc, en dehors de cas exceptionnels nécessitant l'arrêt de l'activité, tout abandon pour convenance personnelle est facturé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Aussi monsieur le Maire propose d'intégrer au règlement une période test d'un mois qui permet en cas d'abandon de ne facturer que les cours pris par l'élève.

En outre le coût des costumes des galas de fin d'année représente une somme non négligeable, et chaque professeur s'investit afin de trouver costumes et accessoires aux meilleurs prix dans le respect du budget qui leur a été alloué.

Aussi l'annulation de la participation de certains élèves à la dernière minute pénalise le budget de l'ensemble par l'achat de costumes devenus inutiles. Pour inciter les familles à prévenir l'école à l'avance monsieur le Maire propose de facturer le costume aux familles en cas d'annulation de la présence d'un élève après la commande.

Adopté à la majorité.

Règlement administratif commun pour les 3-17 ans – Règlement intérieur pour la restauration scolaire municipale -Règlement intérieur pour l'ALSH

Monsieur le Maire propose de modifier le délai de prévenance d'une absence à la cantine pour ouvrir droit à une exonération de facturation.

Jusqu'à présent, seules les familles ayant prévenu avant le 20 du mois précédant l'absence étaient exonérées de facturation. Ce délai était jugé excessif par les familles notamment pour les absences en fin de mois. La cuisine centrale a donc modifié l'organisation de ses commandes, ce qui permet de proposer aux familles un délai de prévenance de 15 jours avant la date d'absence.

Adopté à la majorité.

Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à compter du 1er janvier 2017 à la fonction publique territoriale. Il se substitue à l'ensemble du régime indemnitaire versé actuellement.

Adopté à l'unanimité.

Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour acquisition d'un désherbeur thermique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de réduire l'utilisation des pesticides et leur impact sur l'environnement, la commune met en place des solutions alternatives pour chaque utilisation. Ces solutions évitent de contribuer à la dégradation de notre environnement et limitent l'exposition des populations aux

Parmi ces solutions monsieur le Maire propose l'acquisition d'un désherbeur thermique qui peut être subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 80%.

Le montant de cette acquisition s'élève à 4 780 € HT, et la commune sollicite une subvention d'un montant de 3 824 € HT. Adopté à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention avec l'État dans le cadre du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le projet SAIP a pour objet de doter la France d'un système d'alerte performant et résistant en refondant le système actuel centré autour du réseau national d'alerte. Cette optimisation de l'alerte a pour vocation de mieux prévenir la population face à toutes les situations à risque : phénomènes naturels, accidents technologiques, risques sanitaires, mais aussi menaces terroristes ou militaires. Adopté à l'unanimité.

Convention de financement de travaux avec le SMED 13 pour la RD 10 (Tranche 4) - Délibération modificative Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la délibération du 13 octobre dernier afin d'intégrer l'aide financière du département, d'un montant de 19 000 €. La participation de la commune passe ainsi de 74 000 € à 55 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Création et mise aux normes de bassins de rétention collinaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait réaliser le schéma directeur des eaux pluviales en 2011. Les conclusions ont fait apparaître la nécessité d'implanter 8 bassins de rétention des eaux en colline et de mettre en conformité les 2 existants.

Pour ce faire un dossier loi sur l'eau a été déposé et après une longue procédure, une enquête publique s'est déroulée du 20 septembre au 21 octobre 2016.

Aujourd'hui la commune dispose enfin des autorisations administratives nécessaires et le conseil municipal doit approuver la création des 8 bassins et la mise aux normes des 2 existants afin de pouvoir procéder aux travaux de mise en sécurité de notre commune.

Adopté à l'unanimité.

Fixation du prix des caveaux des cimetières communaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de pallier le manque de caveaux, 10 caveaux 6 places et 8 cave-urnes ont été réalisés dans le cimetière de la colline.

Le prix des caveaux et des cave-urnes, est établi, conformément aux textes, par division du coût total à la charge de la commune par le nombre de caveaux ou de cave-urnes réalisés.

Ainsi ce coût s'établit à

- 4 224,00 € pour un caveau de 6 places
- 1 447,20 € pour une cave-urne. *Adopté à l'unanimité.*

Modification des statuts du SIVOM de l'Arc à l'Étang

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte, dénommé « SIVOM de l'Arc à l'Étang », a modifié ses statuts le 25 octobre dernier.

Cette modification est nécessitée par la disparition du SIE, du fait de l'intégration de toutes ses missions au SMED et du futur transfert de l'éclairage public à la Métropole. Toutes les communes membres doivent approuver cette modification. Adopté à la majorité.

Communication au Conseil Municipal du rapport d'activité de la communauté d'agglomération AGGLOPOLE PRO-VENCE et du rapport annuel sur le prix

et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le conseil municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Communication au conseil municipal du rapport annuel de la communauté d'agglomération AGGLOPOLE PRO-VENCE sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif

Le conseil municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Subvention complémentaire aux coopératives scolaires des écoles élémentaires de la commune

Chaque année, la commune participe financièrement à un ou plusieurs projets de classes transplantées à tour de rôle pour chacune des écoles.

Notre participation s'élève à 40% du coût total du ou des projets, dans la limite de 5000€. Cette année c'est au tour de l'école Paul Doumer de bénéficier de l'aide de la commune, mais l'école de la Pomme de pin a décidé de réaliser également 2 séjours sans l'aide de la commune. Le coût du séjour neige, à Arvieux, pour les CM1 et CM2 de la Pomme de pin, soit 53 élèves et 2 adultes, s'élève à 284.30 € par enfant.

Et le coût du séjour nature, à Arvieux, pour les CP et CE2 (77 élèves) s'élève à 253.20€ par enfant. Ces coûts incluent le transport.

Pour l'école Paul Doumer le séjour prévu à Savine le Lac concerne les élèves des CP, 75 élèves et 4 adultes, le coût, par élève, après la déduction de la subvention de la commune s'élève à 208.30 €, transport compris.

Afin de réduire la part demandée aux familles, nous vous proposons de reverser sous forme de subvention à chacune des coopératives scolaires, le montant des économies réalisées cette année sur leurs budgets transports respectifs.

Le montant des subventions proposées est de 650 € pour l'école de la Pomme de Pin et 1 500 € pour l'école Paul Doumer. Adopté à l'unanimité



Naissances Filles		Mariages	CROSA Jonathan et RASTELLO	
CORTES Chiara	13/06/2016	SPITERI Andy et GUICHONNET Ludivin		19/11/2016
COCHET Lana	18/06/2016	17/06/2016	MAAZAOUI Hassen et BEKKA	
PILLA Inès	25/06/2016	ISNARD-DEMONTIS Jordan		17/12/2016
SERTORI BURATTI Rachel	10/07/2011	et LOMBARD Aurélie 18/06/2016	D/ /	
SERTORIO BURATTI Camille	e10/07/2011	PIERRET Gérald et JOACHIM Cindy	Décés	10/06/2016
CONIL Léna	14/07/2016	18/06/2016		10/06/2016
BIRET ROBITAILLE Zoé	30/07/2016	EVANNO Olivier et CONIL Nathalie		15/06/2016
NAVARRO Lola	06/08/2016	25/06/2016	RÉFALO Juliette veuve PETITI	AS 29/06/2016
CROLET Chloé	11/09/2016	CHEYLAN Nicolas et ARRIGHI Sylvia		04/07/2016
COMPTIER Soline	18/09/2016	25/06/2016	ANTOINE Marie veuve ANTO	
ROY Paloma	22/09/2016	LESSUISSE Michel et SOETENS Nathalie		06/07/2016
RIEFOLO Victoria	04/10/2016	16/07/2016	GONZALEZ Firmin	13/07/2016
QUESSON Mathilde	06/10/2016	GUERINI Christophe et	MARCHI Laurence veuve RAN	ION
LETONNELIER Léane	20/10/2016	GASSEND Angélique 16/07/2016		14/07/2016
PONSY Emma	17/10/2016	SEGATI David et PÜNDENER Jennifer	GUYON Claude épouse ROUS	
FOLKOWSKI Milla	21/10/2016	23/07/2016		24/07/2016
PEREIRA DE OLIVEIRA Char		CHATELARD Florian et CHAN Dina	TERREAU Renée veuve BRISEP	IERRE 09/08/2016
	31/10/2016	23/07/2016	MOITRIER Simone épouse OU	
DUHAMEL Cassandre	20/11/2016	BRISEPIERRE Christophe et		14/08/2016
BOUTINON Elena	21/11/2016	DALL'AGLIO Christelle 30/07/2016		14/08/2016
STROM-TEJSEN Méryne	29/11/201	PAYET Jérôme et RONCO Caroline	BARTHÉLEMY Marcelle veuve	
N.:		06/08/2016		25/08/2016
Naissances Garçons SOULI Yacine	11/06/2016	BAUDOUIN Xavier-Marie et	MORGANTE Louis	11/09/2016
	11/06/2016	DESTELLE Marie 19/08/2016	PELOSSE Guy	12/09/2016
ZEN Gabriel	13/06/2016	GALIANI Benoît et DAVEAU Claire	AUBERT Jean-Pierre	13/09/2016
MALAGOUEN Souleyman AMALOU CHEVALIER Adam	13/06/2016	20/08/2016	CABRAS Jeanne veuve MARCA	
SANSANO POTTIER Valentin		SPITERI Michaël et PALMERINI Stéphanie 20/08/2016		20/09/2016
LEGRAND Arsène	19/07/2016		POÉT Jeanne veuve TERRET	
DEL MORAL Adam	31/07/2016	RUZAFA Alexandre et ISNARD Julie 20/08/2016	MARTIN Lucienne veuve PAEZ	
EYGAZIER BELLOI Nino	17/08/2016		LICATA Vincente épouse STRI	PPOLI 29/09/2016
DE MATTIA Raphaël	23/08/2016	PERRIN Thibault et CANIPEL Irène 20/08/2016		01/10/2016
GALLIET Sacha	26/08/2016		PELLAN Paule veuve RICHAR	
CARAMANTE Marlon	31/08/2016	GAUTHIER Stéphane et GAUTIER Sandra 03/09/2016		07/10/2016
MONTALBANO Giulian	04/09/2016			11/10/2016
POUCHAIN Maël	05/09/2016	ROLIN Antony et LAM Tapia 03/09/2016		18/10/2016
FOSSOUX NARBOL Noé	06/09/2016	HICBACQ Johann et BERTOIS Nolwenn	'	26/10/2016
MARTINEZ Alessio	11/09/2016	10/09/2016	TOMASI Bastienne veuve MAI	RTIN
GIMENEZ Arsène	12/09/2016	KLESSE Benoît et MATHELIN Lucie		27/10/2016
ALIAGA Léon	24/09/2016	10/09/2016	FLOCH Jacqueline épouse LOMI	
RUGGIERI VELA Antonin	04/10/2016	ARROUA Marc et COLOMBEL Elody		31/10/2016
FRAINEUX Louis	14/10/2016	10/09/2016		08/11/2016
SANTUNE Jules	18/10/2016	BRAGANTI Alan et EYCHENNE Elodie		07/11/2016
DESCHELUS RIVOIRE	24/10/2016	10/09/2016	CONIL Suzette veuve AMATÉ	
VAYRE Paul	24/10/2016	INGARAO Guillaume et LEIFER Marie	VASSEROT Solange épouse HA	
BODRY Nolan	25/10/2016	17/09/2016		03/12/2016
GHIO Maurin	30/10/2016	BLANC Jean-Baptiste et	AZAMOUM Taklit veuve ZAM	100M 04/12/2016
JOEDICKE Dimitri	31/10/2016	GAUTHIER Aurélie 01/10/2016		07/12/2016
GAUTHIER Maxime	16/11/2016	THEVEL Marie-Frédérique et	RAMONDOT Annie veuve CHA	
SARAIVA Robin	20/11/2016	KRIZMAN Patricia 08/10/2016		12/12/2016
DAMPIERRE Raphaël	01/12/2016	SANZ Laurie et BADRANE Morgane	GRECH Marguerite épouse SERF	
DIMIT IDIMID Rapilaci	01/12/2010	05/11/2016		12/12/2016

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose de réserver, dans les bulletins d'information diffusés par les communes, un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les propos et opinions exprimés dans les textes ci-dessous n'engagent que leurs auteurs. Aucune correction n'y a été apportée.

Agir Ensemble

À la demande d'Agir Ensemble, nous publions le même texte que dans la précédente édition de la Mantesada.

hers Farenques, Farencs,

Afin de mieux vous informer sur l'évolution de la vie municipale, mieux répondre à vos interrogations et vous faire part de nos préoccupations sur le devenir de notre belle commune il convient désormais de nous contacter par courriel ou téléphone. En effet la revue municipale réserve un espace de 2860 signes aux membres de l'opposition mais toute l'équipe qui m'accompagne me rejoint sur le fait que nous ne pouvons en quelques lignes résu-

mer nos choix, avis voire désaccords exprimés lors des conseils municipaux. Nous préférons donc diffuser à notre rythme à travers des plaquettes notre activité et réflexions comme vous l'avez déjà constaté. Une information : Il a été demandé à Monsieur le Maire d'appliquer pleinement les textes en vigueur concernant l'octroi d'un local pour les membres de l'opposition Il nous a donc été accordé 4 heures par semaines conformément aux textes de CGCT pour les communes de plus de 3500 habitants.

Courriel: lafareleso@yahoo.fr richard.campanellilr@gmail.com

Tel: 06 50 56 57 29

Bien cordialement,

Richard CAMPANELLI "Agir ensemble" Conseiller municipal LR Membre du comité de circonscription LR

Mon Parti C'est La Fare

Le commerce se meurt. Mais que fait la Mairie ?

Le déclin de nos commerces de proximité n'a échappé à personne et il est urgent et nécessaire d'essayer de trouver des solutions.

Nous avons donc soumis à la majorité une solution parmi d'autres qui est le droit de préemption commercial qui permet à la commune, en cas de cession d'un fonds de commerce, d'acheter par priorité afin de revendre à un commerçant à prix raisonnable ou louer à loyer modéré à une personne qui débute son activité.

La majorité n'a pas souhaité approfondir cette possibilité car estime que c'est un investissement peu opportun dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de commerçant intéressé ou si celui-ci faisait faillite et qu'elle doive conserver un local inutile.

Nous pensons, au contraire, qu'il faut parfois prendre quelques risques car comme le dit le dicton : qui ne tente rien, n'a rien.

Cela montre quelle est l'opinion de l'équipe majoritaire quant à la prospérité de nos commerces et à leur avenir.....

Non, au lieu de cela, M. le Maire préfère préempter une bâtisse du centre-ville et attendre que la maison mitoyenne se vende (si elle se vend !!) pour la préempter également, détruire l'ensemble, et réaliser une place d'hôtel de ville. En plus de coûter particulièrement cher par rapport à la nature de l'opération, cela continue de ruiner notre patrimoine architectural.

Cependant, la résignation des élus majoritaires sur le devenir de nos commerçants n'est pas étonnante quand on sait que plutôt que de s'opposer à la création d'un centre commercial en sortie de ville, tout a été fait pour aider l'aménageur à obtenir les terrains nécessaires. Pour ce projet, M. le Maire a su préempter, mais pas au bénéfice de nos commerçants !!!

Et voilà comment sonne le glas des commerces de proximité.

Forcément, à cet instant précis, une question se pose : avec la mort annoncée de nos commerces et l'inévitable désertification du centre-ville, à quoi va bien servir cette fameuse place de l'hôtel de ville si chère au cœur de la majorité et surtout au portefeuille des farencs ??

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2017.

Les élus : "Mon Parti c'est La Fare" B.BERGANTON, P. KEVORKIAN, C.DELOUS



Agenda des manifestations municipales

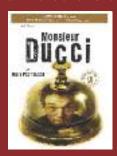
6 JANVIER - 18h00

Cérémonie de présentation des vœux à la population

Centre Culturel Jean Bernard 04 90 45 46 18

13 JANVIER - 21h00

Soirée OMC - "L'Etonnant Mr Ducci" humour visuel (13€/9€) Auditorium - 04 90 45 46 49/19



3 FEVRIER - 21h00

Soirée OMC - "Pièces Détachées" avec ABS Cirque Danse (13€/9€) Centre Culturel Jean Bernard 04 90 45 46 49/19

23 FEVRIER - 14h00

Chandeleur du CCAS

(inscription obligatoire) Centre Culturel Jean Bernard 04 90 45 46 35

3 MARS- 21h00

Soirée OMC - "Le New Lyrique Boys Band" - spectacle musical (13€/9€) Centre Culturel Jean Bernard 04 90 45 46 49/19



19 MARS- 9h00

Les Randos d'Orientation Farenques

Départ de la maison des jeunes 04 90 45 46 42

19 MARS- 11h00

Journée Nationale du Souvenir à la Mémoire des Victimes Civiles et Militaires de la Guerre d'Algérie et des Combats en Tunisie et au Maroc Cimetière 04 90 45 46 43

MARS - Date à définir

Cross des Ecoles Départ en colline 04 90 45 46 42

7 AVRIL- 21h00

Soirée OMC - "Les Pieds Tanqués" - théâtre (13€/9€) Centre Culturel Jean Bernard 04 90 45 46 49/19



9 AVRIL- 14h00

Carnaval Village 06 19 03 76 12

30 AVRIL- 11h00

Journée du Souvenir des Déportés Cimetière 04 90 45 46 43

8 MAI- 11h00

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
Cimetière

12 MAI- 21h00

04 90 45 46 43

Soirée OMC - "Barok'n'Pop" orchestre Centre Culturel Jean Bernard (13€/9€) 04 90 45 46 49/19

12 & 13 MAI

Exposition des activités artistiques-Salle Deydier Avon 04 90 42 69 00

20 MAI- Journée

Trophée du Castellas - raid sportif Départ de la maison des jeunes 04 90 45 46 42

31 MAI- 18h00

Spectacle de fin d'année des centres de loisirs

Centre Culturel Jean Bernard 04 90 45 46 42

8 JUIN - 18h00

Hommage aux Morts pour la France en Indochine

Cimetière 04 90 45 46 43

9 JUIN- 20h30

Spectacle de fin d'année de l'école municipale de musique Centre Culturel Jean Bernard 04 90 42 69 00

16 JUIN- 21h00

"Les Farafolies" - Rodéo Spaghetti Sous les Pins de Sainte Rosalie 04 90 45 46 49/19

16 JUIN- 19h30

Spectacle de fin d'année de hip-hop de l'école municipale de danse Centre Culturel Jean Bernard 04 90 42 69 00

17 JUIN- 20h30

Spectacle de fin d'année de modern jazz de l'école municipale de danse Centre Culturel Jean Bernard 04 90 42 69 00

17 JUIN- 21h30

"Les Farafolies" - cinéma en plein air - "Belle et Sébastien" Sous les Pins de Sainte Rosalie 04 90 45 46 49/19

18 JUIN- 11h00

Appel du 18 juin 1940

Square des anciens combattants et de Bir Hakeim - 04 90 45 46 43

24 JUIN- 20h30

Spectacle de fin d'année de danse classique de l'école municipale de danse

Centre Culturel Jean Bernard 04 90 42 69 00

25 JUIN- 14h00

Une journée en famille Site de Sainte Rosalie 04 90 45 46 42

Pour connaître le programme des animations de la bibliothèque municipale Denise Sicard, rendez-vous sur www.lafarelesoliviers.com